

Information au futur candidat avant l'entrée en formation

Comment ?

Information sur le site internet de l'institut de formation, sur la notice du concours et sur le site de Parcoursup, lors des portes ouvertes notifiant :
Accompagnement aux personnes reconnues comme « dys », maladie chronique, etc... Pour plus d'information sur les possibilités d'accueil dans notre institut, vous pouvez prendre contact auprès de notre référent handicap : referenthandicap@saintjosephsaintluc.fr
« Actuellement pas de possibilité d'accueillir des personnes à mobilité réduite ».
Pour toutes situations de handicap, autres, que celle nommée plus haut, vous pouvez prendre contact avec le référent handicap de l'institut qui vous orientera vers un IFSI « H+ »

Personne informée qui candidate

Sur Webconcours, le candidat doit cocher demande de tiers temps pour la sélection et doit fournir lors de l'inscription le justificatif autorisant le tiers temps

Le candidat est reçu en formation

Comment ?

Déclaration par l'apprenant de sa situation de handicap à l'aide du formulaire d'aménagement pour la formation téléchargeable sur le site internet de l'hôpital
Prise de RDV avec l'apprenant par le référent handicap

Quand ?

Lors du 1^{er} Entretien : évaluation des besoins de l'apprenant

QUI ?

Référent
handicap

Résultat

Notification à l'apprenant de la décision de l'aménagement de la formation

Information aux formateurs des apprenants bénéficiant d'un aménagement

QUI ?

Directrice de
l'IFSI /
Référent
Handicap

Suivi des actions

QUI ?

Référent
handicap